



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 5 juillet 2017

Monsieur le Président
Communauté du Pays d'Orthe et Arrigans
10 Place Montgaillard
40300 ORTHEVIELLE

Trfansmission électronique : communaute-communes@orthearrigans.fr

OBJET : avis sur PLU arrêté de la commune d'Hastingues

Monsieur le Président,

Je vous prie d'excuser cette réponse tardive. En effet nous devons faire face à de multiples projets ... Nous vous remercions pour la transmission pour la transmission du dossier.

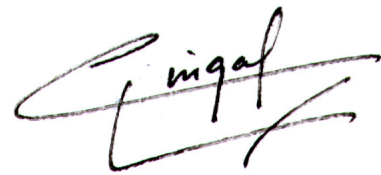
Globalement nous avons apprécié la sincérité des données, leurs analyses et les projections imaginées pour l'avenir de la commune.

Nous tenons toutefois à attirer votre attention sur trois paramètres environnementaux fondamentaux qui supposent une vigilance des responsables de la commune :

- la qualité de l'eau n'est pas aussi bonne que certains voudraient le faire croire ! Lorsqu'on a 0,23 microgramme/litre de métolachlore, il faut reconnaître que la ressource est polluée, et comme ce produit n'est utilisé que par des agriculteurs, il faudra bien en tirer les conséquences et faire en sorte que les épandages de produits chimiques soient réduits. On ne peut pas se contenter de dire aujourd'hui que les polluants proviennent de produits interdits : l'histoire a montré qu'à chaque fois qu'un produit était interdit et remplacé par un autre, le nouveau produit posait problème à son tour. La chimie ne fait pas que des miracles ; elle crée aussi des problèmes et il faut avoir le courage de le reconnaître ! Nous espérons que les responsables de la commune s'attacheront à lier la problématique quantité (volume d'eau prélevés pour l'irrigation) et la problématique qualité (percolation des eaux de surface qui entraînent nitrates et produits chimiques).
- la qualité environnementale des zones rurales repose fondamentalement sur ses eaux, ses haies et ses boisements. Le PLU affirme clairement la volonté de les protéger et de faire en sorte que la trame verte et bleue soit respectée, voire renforcée. La SEPANSO qui a toujours soutenu qu'il fallait protéger les puits de biodiversité et les corridors écologiques, ne peut qu'applaudir. Il conviendrait toutefois de mieux identifier cette trame verte et bleue ; et surtout de bien indiquer dans le règlement ce qui est proscrit pour assurer sa protection.

- Le développement à taille humaine : lors des travaux sur le SCoT, j'ai attiré l'attention sur les risques d'industrialisation dans le secteur de l'élevage. Presque toutes les personnes ont pensé que je m'inquiétais sans raison. Depuis nous avons vu se créer un élevage industriel non loin de chez nous : « Une ferme-usine de 800 veaux a été autorisée au Pays Basque » (Campagnes solidaires, 30/01/2017). La Fédération SEPANSO persiste à demander que les collectivités territoriales fixent un plafond maximal pour éviter ce genre d'installation dans les communes landaises. Nous profitons de la présente pour vous inviter à inclure une telle mesure dans le PLU d'Hastingues.

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez nos observations, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr
<http://www.sepanso40.fr>